



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

16 novembre 2011

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 22/01/2007 (JO du 18/09/2008).

NASACORT 55 microgrammes par dose, suspension pour pulvérisation nasale
Flacon de 15 ml (CIP : 342 922-9)

Laboratoire SANOFI-AVENTIS FRANCE

Triamcinolone

Code ATC : R01AD11 (Décongestionnant à usage topique)

Liste I

Date de l'AMM initiale (procédure nationale) : 19/02/1997

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications thérapeutiques :

« Rhinite allergique saisonnière de l'adulte et de l'enfant de plus de 6 ans.
Rhinite allergique perannuelle de l'adulte. »

Posologie : cf. RCP.

Données de prescription :

Selon les données IMS (cumul mobile annuel août 2011), NASACORT 55 µg/dose a fait l'objet de 813 000 prescriptions. Cette spécialité a été majoritairement prescrite dans la rhinite allergique et vasomotrice (32 %) et la rhinopharyngite aiguë et le rhume banal (15 %).

Analyse des données disponibles :

Le laboratoire n'a pas fourni de nouvelles données cliniques pertinentes.

Le laboratoire a fourni des nouvelles données de tolérance. Il s'agit des PSUR couvrant les périodes :

- du 20 février 2006 au 19 février 2007
- du 20 février 2007 au 19 février 2008
- du 20 février 2008 au 19 février 2009
- du 1er novembre 2008 au 19 février 2010

Aucune modification du RCP concernant les rubriques effets indésirables, mises en garde et précautions d'emploi ou contre-indications n'a été réalisée.

Par ailleurs, les données acquises de la science sur la rhinite allergique et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte^{1,2}.

Au total, ces données ne donnent pas lieu à modification de l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la transparence du 6 septembre 2006.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

La rhinite allergique n'est pas une maladie grave, cependant, elle peut évoluer vers une dégradation de la qualité de vie.

Cette spécialité entre dans le cadre d'un traitement symptomatique.

Le rapport efficacité/effets indésirables de cette spécialité est moyen.

Cette spécialité est un traitement de première intention.

Il existe de nombreuses alternatives médicamenteuses.

Le service médical rendu par NASACORT 55 µg/dose dans la rhinite allergique **reste modéré**.

Recommandations de la Commission de la transparence :

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'AMM.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 30 %

Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique

¹ Van Cauwenberge P et al. Consensus statement on the treatment of allergic rhinitis. European Academy of Allergology and Clinical Immunology. Allergy.2000; 55(2):116-34.

² Bousquet et al. Allergic Rhinitis and its impact on Asthma (ARIA) 2008 Update (in collaboration with the World Health Organization, GA²LEN and AllerGen). Allergy 2008;63(Suppl. 86):8-160.